**[Actualités](http://paysdelorient.info/?cat=20) <|>** [**Déplacements**](http://paysdelorient.info/?cat=6) **<|>** [**Guidel**](http://paysdelorient.info/?cat=8)

**Guidel : avis favorable pour le contournement**

**23 décembre 2015 •**[**Aucun commentaire**](http://paysdelorient.info/?p=3223#respond)

La commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable à la demande d’autorisation au titre de la Loi sur L’Eau pour le projet de contournement de Guidel (voir le [rapport complet](http://www.morbihan.fr/fileadmin/Les_services/Vos_deplacements/Routes/Enquete_publique/RapportCE_Complet_2015_AMENAGEMENT_GUIDEL_Morbihan.pdf)).

Dans son avis, Mme Fauconier a pris en compte l’impact sur les habitants des HLM de Kergroise puisque «La nouvelle voie est dommageable pour les habitants car elle traverse le parc de Kergroise qui constitue un élément paysager intéressant. Sur ce point, le projet n’atteint pas l’objectif de *«contribuer à améliorer le cadre et la qualité de vie de l’ensemble des habitants de la cité»»*.

Néanmoins son avis est favorable malgré tout, du fait que «les atteintes à l’environnement sont conséquentes mais justement compensées par les mesures proposées» et que «le Département s’engage à réaliser des mesures de gestion et de suivi pour garantir l’efficacité de ces mesures compensatoires.»

Surtout, la commissaire enquêtrice n’a pas entendu l’argument de la nécessité de se situer dans une perspective de réduction des flux automobiles. La partie de son avis qu’elle consacre à ce point est intéressante. Visiblement elle ne partage pas l’optique du Département et s’inquiète de la poursuite probable de l’intensification du trafic :

Très récemment, des travaux d’extension du port de GUIDEL ont été menés à bien. Par ailleurs, la commune vient de recevoir le label VILLE SURF et la pratique sportive est en plein essor. Il est donc très vraisemblable que la voie de contournement par le confort et la sécurité qu’elle procure, appelle davantage de véhicules provenant de la RN165 en direction du littoral. Lors de sa mise en œuvre, la route recevra un flux de véhicules de l’ordre de 8 000 véhicules / jour. La saturation d’une route de ce type intervient à partir de 15 000 véhicules /jour.

→ Il m’apparaît que l’augmentation des flux de véhicules est prévisible en raison de l’attrait pour

la Bretagne en général et le littoral en particulier.

→ Je pense que pour des raisons de sécurité routière, il est nécessaire de disposer d’un réseau

de voiries adapté au flux de circulation existant.

→ Il conviendrait d’anticiper une augmentation du nombre de véhicules par une offre adaptée et attractive en termes de transport collectif pour limiter la pression sur le littoral.

Prévenir l’intensification du flux automobile ou s’y adapter ? Devant ce dilemme, le choix est fait ici de s’y adapter et de renvoyer la prévention à plus tard.